

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-1965/10/CC

■ Attribution de subventions aux pôles de compétitivité - Approbation de conventions

DDEAIG 10/4428/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

Présentation des 7 pôles de compétitivité soutenus par MPM :

1/ OPTITEC

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologies rendues lisibles en région PACA depuis 2000 par l'association Popsud, devenue depuis Pôle de Compétitivité.

Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national.

180 adhérents sont membres du pôle fin 2009.

Le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 22 % des membres, 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technologique 2, dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage, sera une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique. En effet, cet outil associera la pépinière d'entreprises Marseille Innovation qui assurera la mission d'accompagnement des entreprises du secteur optique en création, et le

pôle de compétitivité optique Optitec qui proposera les services de sa plateforme d'innovation en optique adaptative.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...

En 2009, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique.

Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 25 nouveaux projets collaboratifs. 14 projets concernent des acteurs industriels et académiques de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (8 entreprises et 5 laboratoires). 50% de ces projets ont été labellisés par l'Etat.

Popsud a par ailleurs organisé ou participé à de multiples animations scientifiques et conférences thématiques, dont 5 sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

La définition et le modèle économique du centre de ressources en optique adaptative aura été en 2009 un important chantier. Cet équipement contribuera à positionner la métropole comme un pôle d'envergure européen en la matière.

En 2010, le pôle poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie autour de trois objectifs :

- Anticiper et innover,
- Ouvrir la filière à d'autres domaines et attirer de nouvelles compétences,
- Elargir le pôle au niveau régional et international.

Si la démarche d'accompagnement de projets collaboratifs et de projets innovants reste le cœur de l'activité du pôle, différents événements visant à assurer une animation scientifique seront programmés sur le territoire de MPM :

- Le Forum de l'innovation avec les services de la DDEAI,
- Une journée thématique Optique et Cosmétique,
- Une rencontre PME/grands groupes sur le thème visionique et aéronautique en partenariat avec Eurocopter.

2010 sera également l'occasion de fêter les 10 ans de la structuration de la filière optique via Popsud.

Une cartographie des compétences sera engagée, et un renforcement des partenariats avec d'autres pôles (SCS, Eurobiomed, Capénergies, Mer, Pégase ...) pour qui la photonique constitue une brique majeure sera organisé via des groupes de travail, des co labellisations etc.

En 2009, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Optique qui implique une entreprise de son territoire :

Le projet Quito a pour but le développement en trois ans, de systèmes innovants d'imagerie de phase 2D et 3D (tomographie).

Quito propose donc une solution d'imagerie innovante, haute résolution, plus compacte, et moins chère que les systèmes existants.

Le budget prévisionnel de POPsud pour 2010 s'élève à 1 090 000 euros.

DEPENSES

Achat et fournitures administratives	46 000 €
Documentation	3 500 €
Sous traitance générale	28 000 €
Etudes	35 000 €
Prime d'assurance	3 500 €
Rémunération intermédiaires et honoraires	30 000 €
Publicité-Impression-Edition	94 000 €
Déplacements	115 000 €
Missions réceptions	64 000 €
Frais de postaux	18 000 €
Téléphone	20 000 €
Services bancaires	7 000 €
Rémunération personnel	308 000 €
Charges salariales	126 000 €
Autres charges	32 000 €
Contributions et valorisations	160 000 €
	1 090 000 €

RECETTES

Ventes de produits finis, prestations de services	20 000 €
Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	60 000 €
Conseil Régional PACA dont Feder	320 000 €
DREAL	40 000 €
FRED	200 000 €
Ville de Marseille	40 000 €
Communauté du pays d'Aix	47 000 €
Toulon Provence Méditerranée	11 000 €
Pays de L'Etoile	12 000 €
Nice Côte d'Azur	10 000 €
Conseil Général des Bouches du Rhône 13	60 000 €
Conseil Général des Alpes Maritime 06	30 000 €
Conseil Général du Var 83	30 000 €
Cotisations	30 000 €
Contributions et valorisations volontaires en nature	180 000 €
	1 090 000 €

2 / EUROBIOMED

EUROBIOMED est le pôle de compétitivité bi-régional Languedoc Roussillon et PACA pour la filière santé/biotechnologies.

La mission du pôle de compétitivité est de contribuer au développement de la filière santé sur les deux régions. Il a pour objectifs de devenir un acteur reconnu pour l'accès aux financements, l'accès aux projets et un référent sur ces régions pour l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs de la filière santé.

Sur PACA et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle EUROBIOMED, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos, Immunotech...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la filière santé/biotech, Marseille Provence Métropole développe une offre foncière et immobilière adaptée aux start-up de biotechnologies sur Luminy.

21 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- Luminy Biotech I : 1 400 m² shon entièrement occupés
- Bâtiments modulaires : 2 500 m² shon entièrement occupés
- Luminy Biotech II : 3 400 m² shon livré en janvier 2009 pour la pépinière Grand Luminy et 2 entreprises – 500 m² restent vacants)
- Innate Pharma : 2 500 m² shon livré en déc. 2008 (bâtiment ex Icorem)
- Luminy Biotech III : 1 000 m² shon – Démarrage des travaux début 2 010
- Terrains à bâtir : 10 000 m² shon disponibles
(propriété Ville de Marseille)

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares.

Les axes prioritaires du pôle EUROBIOMED sont les suivants :

- maladies infectieuses et tropicales
- dispositifs médicaux et bio-ingénierie
- soins et accompagnement au vieillissement
- cancers rares et agressifs
- immunologie et applications thérapeutiques

Le pôle représente aujourd'hui :

- 75 membres en PACA dont 42 sur Marseille Provence Métropole (dont 28 entreprises)
- 47 projets financés représentant un budget total de 123 M€ dont 44 M€ de financements publics

En 2009, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 25 nouvelles adhésions,
- La définition d'une feuille de route stratégique et la signature de contrat de performance 2009 - 2010
- la participation à 6 missions économiques à l'international
- l'implication dans des évènements en lien avec les thématiques du pôle dont l'organisation du colloque Maladies rares et orphelines

Les objectifs du pôle pour 2010 sont les suivants :

- le développement du flux de projets de Recherche et Développement
- la prospection de nouveaux membres du pôle
- le développement des services aux entreprises (formations, marketing, communication...)
- des actions d'animation de la filière santé / biotechnologies (rencontres Biorezo, journées, thématiques, organisation de colloques...)
- des actions à l'international (participation à des salons professionnels, à des missions économiques...)
- des mises en relation avec les autres pôles de compétitivité bio
- le développement des outils de communication

En 2009, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Eurobiomed qui implique une entreprise de son territoire :

ISIS : Conception, développement et commercialisation d'implants pour l'avancement de la chirurgie vasculaire mini-invasive.

Ces produits sont destinés à diminuer les complications opératoires, le traumatisme chirurgical et les coûts associés au traitement des pathologies artérielles.

Entreprise soutenue : Protomed (Marseille) financée à hauteur de 35 000 Euros.

Le budget prévisionnel de l'association EUROBIOMED pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé / biotechnologies pour 2010 s'élève à 1 159 000 euros.

DEPENSES			RECETTES		
Achat et fournitures administratives		68 400 €	Produits divers et autres financements Communauté Urbaine de Marseille		75 000 €
Redevance		8 000 €	Provence Métropole		60 000 €
Location		43 000 €	Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>		225 000 €
Charges locatives		2 000 €	Conseil Régional Languedoc Roussillon		110 000 €
Prime d'assurance		3 000 €	DREAL Languedoc Roussillon		80 000 €
Entretien locaux		1 000 €	DREAL PACA		80 000 €
Frais de colloque / séminaires		128 600 €	Communauté d'Agglomération de Montpellier		30 000 €

Rémunération d'intermédiaires	30 000 €	Communauté du pays d'Aix	10 000 €
Publicité-Impression-Edition	90 000 €	Toulon Provence Méditerranée	12 000 €
Transport de biens	2 000 €	Communauté d'Agglomération de Nîmes	30 000 €
Déplacements	45 000 €	Nice Côte d'Azur	40 000 €
Frais de postaux	20 000 €	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	30 000 €
Adhésion groupes professionnels	5 000 €	Conseil Général des Alpes Maritime 06	32 000 €
Autres charges courantes	3 000 €	Conseil Général du Var 83	10 000 €
Rémunération personnel	360 000 €	Conseil Général 34	6 000 €
Charges salariales	160 000 €	Conseil Général 30	5 000 €
		Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille	62 000 €
Contributions et valorisations	190 000 €	Cotisations	72 000 €
		Contributions et valorisations volontaires en nature	190 000 €
	1 159 000 €		1 159 000 €

3/ PEGASE

La filière aéronautique est prépondérante en région PACA avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 35 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région PACA d'être le leader mondial de la production d'hélicoptères et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

L'association est composée à ce jour de 179 adhérents issus des mondes académique et industriel. Parmi ceux, on peut citer Dassault, Avera TA, Weir Power Industrial, ou encore l'INRIA.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 37 adhérents dont 16 entreprises telles qu'Eurocopter, Cybernétix et le Groupe Bonnans.sa, représentant plus de 7 000 emplois ; 9 laboratoires de recherche (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre, L2MP ...), l'Ecole Centrale font partie du pôle Pégase.

L'association « Pégase » a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyé sur le potentiel existant.

L'objectif de l'association « Pégase » est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aéroptères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

En 2009, sur les 32 projets labellisés par le pôle, 19 projets ont reçu une décision de financement positive. Ces 19 projets représentent un budget de 48 millions d'euros pour un cofinancement public (ANR, FUI, APRF, OSEO...) de 19,5 millions d'euros.

2009 a également été l'année durant laquelle ont émergées des actions collectives (Emploi-formation-compétences, action à l'international), mais aussi des projets structurants (plateforme énergies vertes, le Centre d'Etude des Facteurs Humains, NumAiric etc.)

Le pôle a par ailleurs consolidé ses outils et son action en faveur de l'ingénierie de croissance des PME et l'innovation (partenariats technologiques, soutien à la commercialisation etc.)

Le plan d'actions 2010 met en avant 4 axes fort :

- L'émergence des projets : il s'agit de reconduire les groupes de travail qui ont pour objectif de faire émerger des projets de R & D soutenant la filière, en formalisant et en donnant une réalité industrielle aux idées identifiées. L'objectif 2010 est de générer de 50 à 100 fiches idées.
- La construction de projets de R & D : c'est une des missions phares du pôle. Il s'agit de monter, labelliser et obtenir les financements de projets de R & D. L'objectif 2010 est d'assurer l'ingénierie pour un volume projets financés à hauteur de 75 millions d'euros par an pendant 2 ans.
- Le développement de l'écosystème : le développement de la filière nécessite le renforcement de la structuration de la filière en fédérant des adhérents, en menant des actions collectives et en assurant la promotion et l'animation de la filière. L'objectif pour les années 2010 et 2011 est de signer 20 à 30 contrats de croissance avec des PME, afin de créer environ 1500 emplois à 10 ans.
- La valorisation des projets de R & D financés : développer des outils d'accompagnement aux projets financés pour optimiser les retombées des projets en emplois. L'objectif est de permettre le doublement du nombre d'emplois sur la filière pour les projets bénéficiant de ces méthodes.

De son côté, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutien la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en abondant au Fond Unique Interministériel,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté urbaine,
- en construisant une offre foncière et immobilière avec :
 - le Technopôle de Château-Gombert pour le volet innovation scientifique et technologique,
 - les zones d'activités nord-ouest de Marignane et Saint-Victoret pour la formation, les fonctions tertiaires et les sous-traitants. Un village d'entreprises est en cours de définition avec le pôle Pégase afin d'adapter l'offre au besoin notamment de la sous-traitance aéronautique.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière, affirme son soutien à l'association « Pégase » dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

En 2009, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Pegase qui implique une entreprise de son territoire :

ADOPIC : Ce projet développera un outil de diagnostic des ouvrages d'art par l'utilisation d'un drone à décollage vertical. Un logiciel spécifique assurera le traitement de l'image.

Entreprise : Nexvision financée à hauteur de 60 000 Euros

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2010 s'élève à 1 303 000 euros.

DEPENSES

Achat et fournitures administratives	95 000 €
Services externes	
<i>sous traitance pour animation</i>	253 000 €
<i>Location mobilier/hébergement</i>	62 000 €
Autres services extérieurs	257 000 €
Déplacements	70 000 €
Frais de télécommunication	21 000 €
Rémunération personnel	276 000 €
Charges salariales	138 000 €
Contributions et valorisations	131 000 €
TOTAL	1 303 000 €

RECETTES

Ventes de produits finis, prestations de services	190 000 €
Contrat de croissance	90 000 €
Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	20 000 €
Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	250 000 €
DREAL	10 000 €
FRED	300 000 €
Agglopolo Provence	30 000 €
Ouest Provence	25 000 €
Communauté du pays d'Aix	30 000 €
Toulon Provence Méditerranée	15 000 €
CASA	15 000 €
COGA	15 000 €
CANCA	20 000 €
Conseil Général des Bouches du Rhône 13	15 000 €
Conseil Général 05	15 000 €
Conseil Général des Alpes Maritime 06 -	32 000 €
Conseil Général du Var 83	20 000 €
Conseil général 84	20 000 €
Cotisations	60 000 €
Contributions et valorisations volontaires en nature	131 000 €
	1 303 000 €

4/ MER PACA

Le pôle Mer PACA à vocation mondiale (pôle bi régional PACA/Bretagne) est porté par l'association Toulon Var Technologies (TVT) qui assure « l'ingénierie, l'animation et la gouvernance du Pôle MER PACA ».

Avec 19 500 emplois directs, 2 200 emplois en R&D et dans la recherche publique, 200 M Euros de dépenses R&D par les entreprises, 3 000 M Euros de chiffre d'affaires, 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formations, l'enjeu économique majeur du pôle MER est de créer 3 000 emplois directs et de pérenniser 5 000 emplois à horizon 2008/2010 et 200 M Euros d'investissement.

Marseille Provence Métropole est très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (Centre d'Océanologie de Marseille, Ecole Centrale Marseille, INPP, IRPHE, Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique...) et industrielles (Cybernetix, Comex, Moteurs Baudoin, CMR, le Port Autonome de Marseille...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise et notamment sur Marseille et La Ciotat.

Les thématiques du pôle Mer PACA sont les suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes : surveillance et contrôle des approches maritimes, sécurité des installations sensibles (ports, plate forme offshore...),
- naval et nautisme : e-maintenance, modélisation et suivi dynamique de l'état des navires, amélioration de la productivité par le développement de robots intelligents,
- ressources énergétiques marines : exploitation pétrolière offshore, robots d'intervention sous-marins, exploitation de l'énergie des courants marins, des vagues, des marées et du vent,

- ressources biologiques marines : nouvelles molécules issues de la biodiversité marine, valorisation des produits de la pêche, repeuplement, pêche et développement durable,
- environnement et aménagement du littoral : surveillance et modélisation de l'environnement marin et côtier, aménagement du littoral, infrastructure côtière respectant l'environnement.

Le pôle représente aujourd'hui :

- 278 membres dont 132 PME, 68 groupes et entreprises non PME, et 78 organismes de recherche et de formation
- Sur 278 membres, 233 sont en Paca dont 52 sur MPM
- Sur 52 membres sur MPM : 33 sont des entreprises
- 135 projets de R&D labellisés dont 91 financés ce qui représente un budget total engagé de 219 M€ dont 79 M€ de financements publics obtenus.

En 2009, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 37 nouvelles adhésions dont 6 nouveaux membres sur MPM (Compagnie Méridionale de Navigation, Natural Solutions...)
- La définition d'une feuille de route stratégique et la signature de contrat de performance 2009 - 2010
- la participation à 4 missions économiques à l'international
- l'implication dans 9 évènements en lien avec les thématiques du pôle

Les objectifs du pôle pour 2010 outre l'aide au montage de projets de R&D sont de :

- renforcer l'ancrage dans le tissu économique et institutionnel de la région PACA
- développer l'action et la visibilité internationale du pôle
- faire du Bassin Méditerranéen, une priorité de développement du pôle
- développer des accords de coopération avec d'autres clusters européens
- aider les membres aux actions de grand export

En 2009, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier à deux projets de Recherche et Développement du pôle Mer qui impliquent trois entreprises de son territoire :

- SEDIMATERIAUX MEDOC : Sédimatériaux MédOc a pour vocation l'émergence de filières terrestres et locales de gestion et de valorisation des sédiments marins "non-immérgeables" en mer et ayant subi un traitement et/ou une mise en situation de valorisation à terre, à travers la réalisation d'ouvrages prototypes de génie civil d'échelle 1 contrôlés.

Entreprise soutenue : ERG Environnement (Marseille) financée à hauteur de 20 000 Euros.

- AIRCLAIR : Le projet AIRCLAIR a pour objectif l'analyse de l'impact environnemental et réduction de consommation des moteurs à fuel lourd, par l'analyse infra rouge.

Entreprise soutenue : Contrôle Mesure Régulation (Marseille) financée à hauteur de 60 000 Euros

Entreprise soutenue : Compagnie Maritime de Navigation (Marseille) financée à hauteur de 30 000 Euros.

Le budget prévisionnel de TVT pour le développement du Pôle Mer PACA pour 2010 s'élève à 2 192 871 Euros.

DEPENSES

Achat et fournitures administratives	2 000 €
Sous traitance générale	285 590 €
Etudes	50 000 €
Documentation	2 500 €
Divers Cotisations	14 000 €
Manifestations	241 521 €
Personnel extérieur	125 000 €
Publicité-Impression-Edition	64 000 €
Déplacements / réceptions	109 060 €
Dépenses générales affectées indirectement	190 300 €
Rémunération personnel	773 800 €
Contributions et valorisations	335 100 €

2 192 871 €

RECETTES

Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	30 000 €
Union Européenne	310 000 €
Etat	410 000 €
Conseil Régional PACA	150 000 €
Communauté du pays d'Aix	10 000 €
Toulon Provence Méditerranée	200 000 €
Nice Côte d'Azur	20 000 €
Conseil Général des Bouches du Rhône 13	10 000 €
Conseil Général des Alpes Maritime 06	16 000 €
Conseil Général du Var 83	200 000 €
Cotisations	190 000 €
Contributions et valorisations	335 100 €
Oceanology	25 118 €
Euronaval	79 653 €
Maghreb	7 000 €
Succes Fee	200 000 €
2 192 871 €	

5/ Solutions Communicantes Sécurisées

Le pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » compte, fin 2009, 201 membres, dont 31 sur MPM (18 entreprises). Il associe en PACA d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, St Microélectronique ou encore IBM, ainsi que des laboratoires tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech) ou EURECOM.

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

Les axes stratégiques définis par le pôle sont :

- Le développement de projets de recherche et développement innovants et compétitifs,
- L'aide au développement des PME,
- La participation à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Les thématiques abordées sont :

- la microélectronique,
- les objets communicants sécurisés,
- l'industrie des télécommunications,
- la conception, le développement et l'entretien de logiciels,
- les technologies du multimédia.

La commission projet du pôle a labellisé 60 projets en 2009, 24 ont été retenus et financés par l'Agence Nationale de la Recherche, la Direction Générale des Entreprises ou le Conseil Régional PACA. Ces 24 projets représentent un budget d'investissement de 59 millions d'euros pour 24,2 millions de cofinancement public.

Depuis la naissance du pôle en 2006, ce sont 85 projets qui ont été labellisés, pour un budget total d'investissement de 700 millions d'euros, dont 139 millions de financement public.

2009 a accueilli à Marseille le salon ICTF (International Contactless Technologies Forum) porté par SCS, 16 réunions thématiques ont été organisées ou co-organisées par le pôle, et une trentaine d'événements à l'international ont été l'occasion pour le pôle d'accroître la visibilité de la filière.

Pour l'année 2010, les lignes forces priorisées seront notamment :

- La mise à jour des roadmaps technologiques,
- Favoriser la transition des financements pour les projets issus de l'Agence Nationale de la recherche, vers les financements Fond Unique Interministériel ou l'Appel à projet Régional Finalisé,
- Renforcer les coopérations avec d'autres pôles et acteurs internationaux de l'innovation : convention avec les pôles Systematic, CapDigital et Minalogic.
- Montage d'un laboratoire MIT Paca.
- L'intégration dans les dispositifs Centre National de la RFID et le Centre National de Référence Santé,
- L'accompagnement « Pass PACALabs »,
- Le label « Green » sur des projets ayant une dimension développement durable.

Marseille Provence Métropole est très concernée sur son territoire par ce pôle de compétitivité avec la présence d'un industriel majeur, Gemalto, de nombreuses PMI/PME relevant des secteurs portés par le pôle et par la présence de laboratoires et d'unités d'enseignement supérieur. La recherche publique en microélectronique est ainsi localisée sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et la filière des technologies du multimédia concentrée sur le pôle multimédia de la Belle-de-Mai.

En 2009, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier à deux projets de Recherche et Développement du pôle SCS qui impliquent trois entreprises de son territoire :

SMARTIMMO : Ce projet d'immotique se propose de développer une solution permettant d'offrir une vision intégrée du bâtiment à tous ses acteurs (occupants, gestionnaires, propriétaires, mainteneurs, organismes de contrôle, sociétés tierces), et d'enrichir les services actuels en croisant les informations provenant de différentes sources (capteurs, divers systèmes). Les bâtiments visés sont le petit et moyen tertiaire.

Entreprise : Newsteo financée à hauteur de 50 000 Euros.

ASPECT : Le projet ASPECT porte sur la recherche et le développement des briques technologiques nécessaires à la préparation d'une nouvelle solution de gestion des terminaux portuaires, intégrant un TOS (Terminal Operating System) de seconde génération et les briques technologiques qui lui sont associées, destiné à être commercialisé au plan mondial. Il doit être adapté à tous les types de manutention et de transport de marchandises gérés par un terminal portuaire et satisfaire les exigences imposées par le code de sécurité international ISPS.

Entreprises :

Marseille Gyptis International financée à hauteur de 40 000 Euros.

Shaktiware financée à hauteur de 40 000 Euros.

Le budget prévisionnel du pôle Solutions Communicantes Sécurisées pour 2010 s'élève à 1 142 462 euros.

DEPENSES

Achat études	4 936 €
Achat et fournitures administratives	6 000 €
Services externes	
Location	14 990 €
Maintenance	12 000 €
Assurances	1 000 €
Participation conférences	23 000 €
Autres services extérieurs	
Honoraires	168 064 €
Publicité, relation publique	22 010 €
Téléphone et poste	16 000 €
Déplacement	112 000 €
Charges de personnel	
Salaires	496 440 €
Charges sociales	206 522 €
Autres charges	1 000 €
Dotation aux amortissements	8 500 €
Emploi des contributions en nature	50 000 €

TOTAL 1 142 462 €

RECETTES

Ventes de produits finis, prestations de services	58 000 €
Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	20 000 €
Conseil Régional PACA dont Feder	224 000 €
DREAL	320 000 €
Communauté du pays d'Aix	45 000 €
CASA	45 000 €
Conseil Général des Bouches du Rhône 13	30 000 €
Nice Côte d'Azur	45 000 €
Conseil Général des Alpes Maritime 06 -	30 000 €
Conseil Général du Var 83	6 000 €
Cotisations	269 462 €
Contributions et valorisations volontaires en nature	50 000 €

1 142 462 €

6/ Capénergies

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique / ENR marines / Géothermie,
- La biomasse / bioénergies,
- Hydrogène et stockage
- Systèmes couplés et intégrés,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui près de 410 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur PACA, Corse, Guadeloupe, Ile de la Réunion et Principauté de Monaco. Sur les 206 adhérents de la région Paca, 22 (dont 20 entreprises) sont situés sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF, mais parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes :

- Herteman Genie Climatique
- Technoplus
- Cybernetix
- Eco Delta
- Edf
- Groupe Snef
- Ingerop
- Port Autonome de Marseille
- Société Française d'Eoliennes
- Suez Energies

ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille avec le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2010/2015.

Outre le contrat de performance, l'année 2009 a été marquée par :

- L'ingénierie de 25 projets financés, représentant un budget de 61,39M€ , pour 19,1M€ d'aide perçue.
- La détection, la labellisation et le financement de projets de R&D : depuis la création de Capénergies, 132 projets ont été financés, représentant un budget de 332 millions d'euros dont un cofinancement public de 132 millions d'euros.
- La poursuite des collaborations avec les pôles s'inscrivant sur la thématique énergies, et avec les autres pôles Paca sur des projets inter-pôles.
- Des actions de communication et la participation à des salons. Le pôle a en effet, été présent sur 16 événements relatif à la filière et a développé plusieurs outils de communication (communiqué de presse, newsletters etc.)
- Le développement des actions à l'international : accueil de délégation, missions à l'étranger et soutien des membres sur les programmes européens.
- Des actions d'animation et de sensibilisation auprès des membres sur des thématiques telles que la sécurité économique et la propriété industrielle, la gestion des compétences etc.

L'année 2010 sera axée sur :

- Le soutien au développement de la R&D, au déploiement de projets structurants, la création de synergie entre membres du pôle,
- La promotion des activités et des projets des membres du pôle,
- Les actions à l'international : accompagnement des membres et promotion des territoires,
- Des actions spécifiques de soutien et d'animation, en axant les efforts sur la propriété industrielle, la gestion des compétences ou encore la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le budget prévisionnel de l'association CAPENERGIES pour le développement du pôle de compétitivité « Capénergies » pour 2010 s'élève à 1 386 000 euros.

Achat et fournitures administratives	20 000 €	Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	10 000 €
Services externes		Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	245 000 €
<i>sous traitance générale</i>	83 000 €	DREAL	190 000 €
<i>Location mobilier/ hébergement</i>	20 000 €	Collectivité Territoriale de Corse	100 000 €
Autres services extérieurs		Communauté du pays d'Aix	30 000 €
<i>Rémunération intermédiaires et honoraires</i>	100 000 €	Toulon Provence Méditerranée	8 000 €
Publicité-Impression-Edition	52 600 €	Nice Côte d'Azur	40 000 €
Déplacements	162 000 €	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	15 000 €
Frais de postaux	5 000 €	Conseil Général des Alpes Maritime 06	40 000 €
Divers	15 000 €	Conseil Général du Var 83	8 000 €
Impôts et taxes	30 000 €	Conseil Général 84	10 000 €
Charges de personnel		Conseil Général 04	5 000 €
<i>Rémunération personnel</i>	154 000 €	Cotisations	190 000 €
<i>Charges salariales</i>	62 000 €	Participation membres porteurs	310 000 €
Autres charges de personnel	607 400 €	Action collective	10 000 €
<i>(mise à disposition de 2 personnes par EDF - 3 par le CEA)</i>		Crédit TVA	100 000 €
Contributions et valorisations	75 000 €	Contributions et valorisations volontaires en nature	75 000 €
TOTAL	1 386 000 €		1 386 000 €

7/ Risques

Le pôle bi régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen, voire mondial, dans le domaine de la gestion des risques.

Avec plus de 100 entreprises dans la filière, 7 500 emplois directs dont 3 500 en R&D, 1 200 chercheurs dans 57 unités de recherche, le pôle représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques, technologiques (Ecole Centrale Marseille, CRITT Chimie, BRGM, Laboratoire de Chimie et Environnement (U1), LSIS-Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes...) et industrielles (Société des Eaux de Marseille, Port Autonome de Marseille, Géocéan, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXXIM SA, SITES...) reconnues sur son territoire.

Le pilotage, l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité sont assurés par l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques.

Les thématiques du pôle sont les suivantes :

1/ Les risques naturels

- Risque mouvement de terrain (affaissement, tassement, séismes ...)
- Risque inondation soit par débordement de cours d'eau, soit par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement (exemple récent du Rhône)
- Risque incendie lié aux conditions météorologiques régionales (fort vent et sécheresse)
- Risque avalanche dans les Alpes notamment

2/ Les risques industriels et technologiques

- Risque industriel majeur se produisant sur un site chimique ou pétrolier

- Risque nucléaire (irradiation à proximité de la source de rayonnement, contamination par des poussières radioactives)
- Risque lié à la rupture des barrages
- Risque transport de matières dangereuses (par canalisations, par voies de communication)

3/ Les risques urbains

- Risques liés à l'urbanisation rapide, notamment dans les zones périphériques où les infrastructures de base (voiries, réseaux divers) sont souvent déficientes ou inexistantes
- Risques liés aux maladies hydriques et à la mauvaise élimination des déchets ménagers et industriels
- Risques liés au transport de manière globale, les risques liés à des conditions de vie difficiles dans les villes où les modes de gestion ne sont pas à la hauteur des besoins.

4/ Les systèmes intégrés et technologies transverses

- Systèmes d'observation et capteurs (satellites, drones, terrestres)
- Systèmes d'information intégrée
- Systèmes d'information géographique
- Télécommunications sécurisées
- Systèmes et équipements de localisation et navigation

Le bilan du pôle risques en 2009 est le suivant :

- 187 adhérents dont 101 en Paca
- sur ces 101 adhérents Paca : 34 membres sur le territoire de MPM dont 15 sont des PME
- 58 projets de recherche et développement financés à hauteur de 62 millions d'euros dont 37 millions d'euros de financement publics
- la définition d'une feuille de route stratégique et la signature de contrat de performance 2009 - 2010
- participation et organisation de plusieurs manifestations sur les thématiques du pôle
- participation à des missions à l'international
- accompagnement des entreprises : programme d'intelligence économique, formation, actions collectives...

Des projets de Recherche et Développement ont été financés et concernent des acteurs de MPM mais jusqu'à présent MPM n'a pas participé financièrement à un projet de R&D du pôle. La collectivité s'est engagée à le faire depuis 2008.

Un plan d'actions a été mis en place par le pôle pour 2010 :

- renforcer l'accompagnement des PME-PMI au développement des projets de R&D,
- animer et développer les programmes sur les différentes thématiques du pôle,
- mettre en place des actions de formation à destination des membres avec une analyse des besoins de formation liés à la filière du risque,
- développer les projets de R&D internationaux et accompagner les entreprises à l'international,
- développer les supports de communication et intensifier le programme de manifestations thématiques.

Le budget prévisionnel de l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du Pôle de compétitivité RISQUES pour 2010 s'élève à 984 500 Euros.

DEPENSES

Achat et fournitures administratives	18 000 €
Documentation générale	2 500 €
Sous traitance générale	20 000 €
Location	23 000 €
Etudes	100 000 €
Prime d'assurance	5 000 €
Entretien et maintenance	19 600 €
Rémunération intermédiaires et honoraires	19 900 €
Publicité-Impression-Edition	15 000 €
Déplacements	70 000 €
Frais de postaux et télécom	10 000 €
Impôts et taxes	8 000 €
Services bancaires	1 500 €
Divers	1 500 €
Rémunération personnel	230 000 €
Charges salariales	157 500 €
Autres charges	18 000 €
Contributions et valorisations	265 000 €
	984 500 €

RECETTES

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	5 000 €
Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	240 000 €
Conseil Régional Languedoc Roussillon	30 000 €
Etat / FNADT	200 000 €
Grand Ales	10 000 €
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	12 000 €
Nice Côte d'Azur	20 000 €
Communauté du pays d'Aix	15 000 €
San Ouest Provence	10 000 €
Agglopôle	8 000 €
Conseil Général des Bouches du Rhône 13	15 000 €
Conseil Général des Alpes Maritime 06	32 000 €
Conseil Général du Var 83	4 000 €
Conseil Général 34	6 000 €
Conseil Général 30	4 500 €
Cotisations	100 000 €
Contributions et valorisations volontaires en nature	265 000 €
Contrats aidés	8 000 €
	984 500 €

Considérant la cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté, il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 205 000 euros aux différentes associations réparties comme suivant pour le développement des 7 pôles de compétitivité, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement de ces 7 pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions de fonctionnement pour un montant total de 205 000 euros aux 7 pôles de compétitivité soutenus par MPM réparties comme suit :

OPTITEC	60 000 euros
EUROBIOMED	60 000 euros
PEGASE	20 000 euros
MER PACA	30 000 euros
SCS	20 000 euros
CAPENERGIES	10 000 euros
RISQUES	50 000 euros

Article 2 :

Sont approuvées les conventions de partenariat ci-annexées entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les pôles de compétitivité.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2010 – Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI